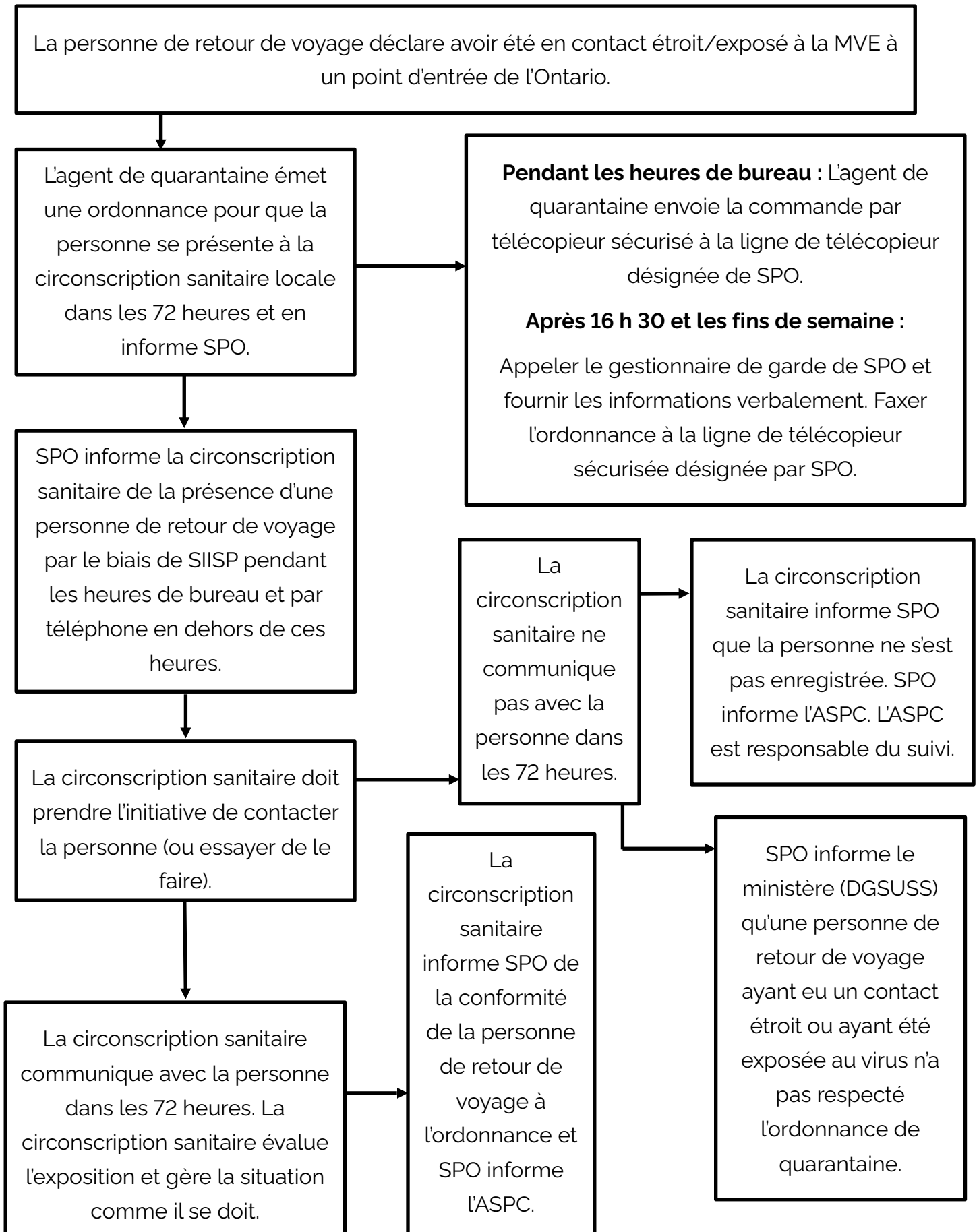
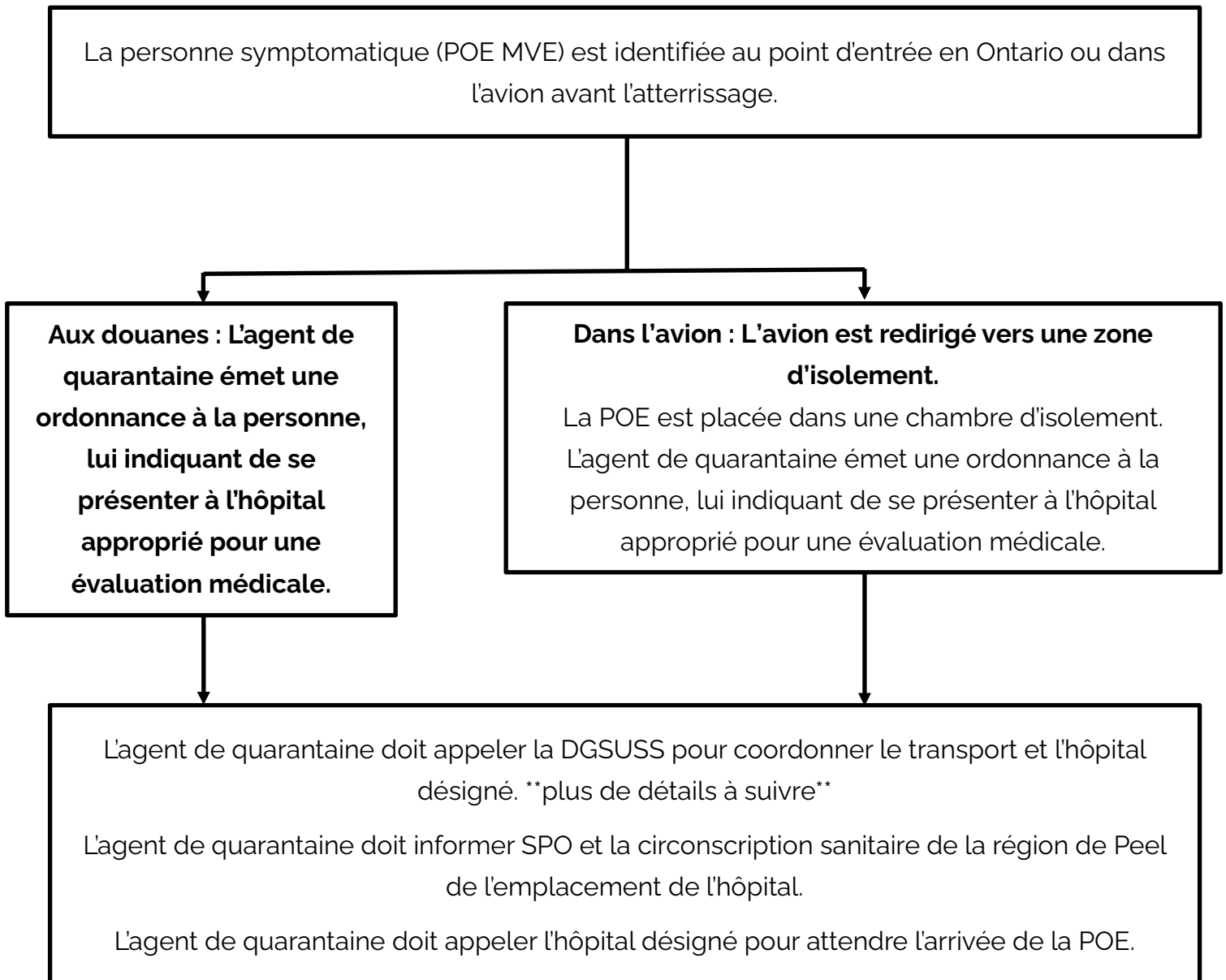


Carte du processus de la maladie à virus Ebola (MVE) – Asymptomatique, exposition auto-déclarée, sous ordonnance de quarantaine à rapporter à la circonscription sanitaire locale dans les 72 heures



Annexe D. Carte du processus MVE - Personne de retour de voyage – Symptomatique à l'arrivée au point d'entrée (Pearson), avec ordonnance de quarantaine pour se présenter à l'évaluation sanitaire



Annexe E. Carte du processus MVE - Non identifiée au point d'entrée, se présente à la circonscription sanitaire ou à l'hôpital avec des symptômes

